

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MORRENS DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à cette dernière séance de l'année, à Madame la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame la Boursière, Mesdames les secrétaires du greffe, Madame la représentante de la presse.

Il rappelle que la séance sera enregistrée pour faciliter la tenue du PV. L'enregistrement sera détruit après l'approbation de ce dernier.

1. Appel

Membres excusés : L.-F. Besson, C. Brito, V. Chamot Furiani, C. Ecknauer, Y. Hauser, T. Pignet, L. Zeller.

Présents : 28 membres

Le quorum étant respecté le Conseil peut donc valablement délibérer.

2. Approbation du PV de la séance du 10 octobre 2022

À noter qu'à la page 702 M. BEZENCON est mal orthographié. La secrétaire corrige cette erreur.

Au vote à main levée le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Communications de la présidence (texte de ce dernier)

C'est avec un Conseil fort de 35 membres que nous avons travaillé.

Je tiens maintenant à toutes et tous, cher-e-s collègues, vous remercier pour la chance que vous m'offrez de pouvoir présider notre autorité durant cette année et la confiance que vous m'avez accordée en 2022.

Il s'agit d'un commencement inédit et je ne peux faire l'impasse sur la situation de crise qui nous occupe et nous préoccupe depuis maintenant près de trois ans.

Cette crise nous a touché au plus profond de nous et a ébranlé un sentiment qui nous habite, inconsciemment, depuis longtemps, trop longtemps.

Un sentiment qui se renforce à chaque téléjournal, dans chaque média qui parle d'une crise, importante ou non, en Asie, en Afrique, en Amérique ou ailleurs. Mais surtout chez nous...

Ce sentiment, c'est celui de l'invulnérabilité de nos sociétés en Suisse en particulier, peuvent être victimes d'une crise majeure. Comme si, par notre histoire et notre riche économie, nous étions immunisés contre tout ébranlement de notre société.

Nous sommes ainsi confrontés par cette crise à ce sentiment d'insécurité collective et sociétale, sentiment qui s'était affaibli au fil de nos générations.

Et ce sentiment d'invulnérabilité, nous n'avons plus le luxe de nous l'offrir.

Car si cette crise aura un impact économique, puis surtout social, que nous n'avons jamais vécu, ce ne sont que les prémisses de ce qui attendra notre société avec un défi encore plus important, dont les conséquences ne sont pas comparables.

Je veux bien sûr parler du changement climatique. Les conséquences des catastrophes environnementales seront plus dramatiques, tant au niveau économique que social.

C'est pourquoi, lorsque nous mettrons en place toutes... les mesures nécessaires et urgentes pour lutter contre les conséquences de la crise des énergies fossiles actuelle, nous devons toujours avoir à l'esprit les conséquences de la suivante.

Nous n'avons plus le luxe d'attendre.

Mais cette crise révèle aussi aux plus sceptiques l'importance même de l'État.

Celui qui, bien trop souvent, est pointé du doigt comme trop gourmand, ou pas assez entreprenant, ils se retrouvent toujours dans ce rôle, je choisis mon mot, providentiel.

Celui qui protège la santé de la population, celui qui prend les mesures pour sauver des secteurs économiques, la culture, le sport, celui qui maintient un système éducatif fort.

Ça, nous ne devons pas l'oublier dans nos prochains débats. Mais surtout préserver nos associations villageoises pour notre vie sociale

Merci pour votre soutien à nos sociétés depuis le début. Car sans les débats contradictoires et parfois vifs de notre Conseil, sans ces encouragements à toutes les étapes de mon parcours, sans l'ouverture d'esprit aux autres et aux différents horizons, je ne serais pas ici.

C'est... une fin d'année 2022, vraiment un peu compliquée et très bizarre pour notre commune, aucune décoration, aucun sapin anime ou égaie notre village... dans une période qui est de partage.

Devant vous, ou à côté de vous, vous trouverez une bougie, ou plusieurs bougies...

Je vous demande de les allumer, non pas pour égayer notre soirée !

Mais... le scintillement et les flammes de ces bougies, vas apporter courage et force à Virginie et toute sa famille, pour parcourir cette terrible épreuve !

Je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence, de spiritualité, d'envoyer toutes vos prières et messages d'amitiés par vos pensées à Virginie et sa famille.

Je vous remercie, et je passe la parole à Madame la Syndique pour les Communications Municipale

4. Communications de la Municipalité :

Madame la Syndique Sandra HULAAS (texte de cette dernière)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En ce qui concerne mes dicastères, c'est surtout le budget 2023 dont je vais vous parler ce soir.

Nous avons plusieurs procédures en suspens au Tribunal cantonal dont celles concernant les initiatives « Vive l'école à Morrens » et « Vive la Salle Davel » dont nous vous avons parlé lors du dernier Conseil.

Sinon, nous avons beaucoup travaillé ces dernières semaines sur la thématique des économies d'énergie. Vous avez certainement lu dans la presse que les communes

devaient mettre en place un plan de continuité en cas de pénurie ou de coupures d'électricité. Nous devons également prévoir un point de rassemblement d'urgence pour accueillir la population vulnérable dans cette situation. Je vous informe que nous sommes prêts à remettre notre plan de continuité à la Préfecture dans le délai imparti au 15.12.2022. Je laisse à M. Frédéric Gex le soin de vous donner plus de détails sur ce sujet au point 6 de l'ordre du jour.

Monsieur Didier BEUCHAT (texte de ce dernier)

Eau potable

Depuis le 15 novembre, suite à des travaux de terrassement à Cugy, notre conduite d'adduction est hors service. Une facture pour le manque à gagner sera envoyée à l'entreprise responsable des travaux.

Régionalisation de la distribution de l'eau potable

Un préavis pour la reprise de notre réseau par le service de l'eau de Lausanne est en cours. L'aspect comptable sera avalisé prochainement, notre réseau serait repris aux mêmes conditions que celui de Cugy. Nous devrions pouvoir vous présenter un préavis début 2023 pour une mise en service au 1^{er} janvier 2024

Collecteurs et mise en séparatif des eaux claires et eaux usées

La salle Davel sera mise en conformité en mars 2023.

Steps et régionalisation du traitement des eaux usées

Nous sommes en contact avec le bureau Ribl pour le tracé des collecteurs intercommunaux et avec le bureau Holinger pour les nouvelles STAP.

Bâtiments scolaires

Nous avons souffert d'une panne de chauffe-eau au collège de la Marionnaz. Il est hors service et nous étudions différentes options de remplacement.

Le chauffage des modulaires de la Marionnette et de l'UAPE ne donne pas encore satisfaction. D'abord des personnes malveillantes ont touché à l'interrupteur de la PAC et la Marionnette s'est retrouvée dans le froid lundi passé ainsi que ce dimanche. Des mesures doivent être prises.

Concernant l'agrandissement du collège de la Combe, une demande de crédit pour l'étude d'un avant-projet sera présentée en mars 2023 au Conseil intercommunal.

Ecole

Depuis 2008, la structure du CODIR de l'ASICE n'a pas changé alors que les tâches qui nous incombent ont énormément augmentées. Depuis 2009, avec l'acceptation par le peuple de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants), nous avons mis en place des structures d'accueil pour la journée continue. En 2011, la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) a redéfini les buts généraux de l'école et la scolarité devient obligatoire dès l'âge de 4 ans. En 2019, le département vaudois de la formation développe le concept 360 degrés qui définit les principes et conditions d'une école à visée inclusive et enfin la Loi

sur la pédagogie spécialisée complète le cadre normatif du concept 360. Toutes ces modifications légales ont un impact sur le fonctionnement de l'école avec des répercussions sur l'organisation scolaire et parascolaire (suivi du personnel, locaux, transports, cantines, centres d'animation, devoirs surveillés, bibliothèques, camps, prévention, relations avec l'école et les parents). D'autre part, le canton s'est déchargé de nombreuses responsabilités sur les communes.

Tout cela pour expliquer pourquoi l'ASICE est à la recherche d'un directeur pour l'aider à répondre aux exigences auxquelles nous sommes soumis.

Conseil d'établissement

Une séance constitutive de l'APE Haut-Talent s'est célébrée le 1^{er} décembre. C'est un trait d'union concret et efficace entre les parents et l'école. Je vous invite à consulter leur site APE-Haut-Talent.

Monsieur Lucien LAPERRIERE (texte de ce dernier)

Se rapportant au PACom, soit à la révision du plan d'affectation communale

Le projet pour l'examen préliminaire avait été transmis au mois de septembre à la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement) par notre mandataire, la société PLAREL SA.

La municipalité a obtenu en début de ce mois l'analyse et la détermination de la DGTL sur ledit projet.

Ainsi, avant de pouvoir transmettre le futur dossier préalable, il s'avère qu'une coordination plus étendue avec la DGTL est nécessaire suite à sa formulation de remarques sur la problématique du dimensionnement de notre zone à bâtir.

La DGTL donnent des précisions dans certaines thématiques qui auraient été oubliées ou identifiées à tort dans notre examen préliminaire.

De ce fait, une quarantaine de questions mentionnées qui sont à traiter à l'appui d'un guide pour chaque point. La Municipalité va considérer le tout avec l'assistance de M. Pelli du bureau Plarel.

Complément du 19.12.2022 hors Conseil communal

Il s'avère qu'une méprise est apparue dans le texte lu le 12 ct. La quarantaine de questions citée n'est pas adaptée spécifiquement à Morrens car elle s'avère être d'ordre général. En effet, M. Pelli, dans son courriel envoyé un jour après la séance du CC, indique bien que notre rapport d'examen préliminaire est tout à fait positif, notre stratégie de redimensionnement des zones à bâtir n'ayant pas été remise en question par le canton. Dès lors, M. Pelli va poursuivre la procédure et proposera un dossier complet avec un nouveau règlement sur la police des constructions qu'il présentera à la Municipalité dans le courant du premier trimestre 2023.

Monsieur Frédéric GEX

Nous présente le projecteur et l'écran nouvellement installés à la salle Davel. Ce matériel a été acquis dans le but de pouvoir proposer cette salle pour y donner des conférences et également pour les écoles.

Véhicules – Mobility

Il s'agit d'un véhicule mis à disposition de la population sur le territoire communal. Il sera livré le 15 décembre et sera disponible pour toutes personnes disposant d'un abonnement Mobility. La Commune est l'investisseur, pour pouvoir obtenir le véhicule la commune doit en contrepartie fournir un certain montant. L'avantage est que la commune ne s'occupe de strictement rien, ni réservation, ni entretien. Le seul impact est de payer le forfait et de mettre à disposition une place pour stationner le véhicule qui sera disponible 24h sur 24h, 7 jours sur 7. Le but de ce système Mobility est de compenser l'absence de véhicule secondaire ou même supprimer la voiture secondaire. De plus en plus de ménages conservent un véhicule juste pour une ou deux utilisations par mois. Ce principe de Mobility est l'alternative idéale. Ce système complète également l'usage des transports publics. Le véhicule est de tailles intermédiaires. Cet abonnement a un coût mais c'est beaucoup plus avantageux pour un ménage qu'une deuxième voiture qui ne serait utilisée qu'occasionnellement. En contrepartie la commune sera rétrocédée du 100% du chiffre d'affaires des trajets professionnels des collaborateurs de la commune, les employés de la commune pourront l'utiliser et le 75% du chiffre d'affaires effectué par des personnes externes (personnes en possession d'un abonnement Mobility et utilisant le véhicule de Morrens). Le choix du véhicule choisi s'est porté sur une Toyota hybride qui va coûter Fr. 15'400.- par an. Dans les communes où le service Mobility fonctionne bien ils sont au-dessus des 15'400.- de rétrocession en fin d'année et dans celles où cela fonctionne moins bien ils peuvent être en-dessous. On verra à l'usage, notre contrat est conclu pour 2 ans. Le système est simple, il faut contracter un abonnement, puis réserver son véhicule même plusieurs mois à l'avance. On peut aussi utiliser la voiture en direct si elle n'est pas réservée. On va se retrouver avec le modèle économique qui va coûter à son usager Fr.3.-/heure et 0.80/km. Si vous l'utiliser 1h ça va vous coûter Fr. 7.- par exemple. Nous verrons à l'usage son utilisation mais il y a une demande à Morrens.

Château

La Municipalité a validé une offre pour refaire les peintures de l'intérieur du château soit les corridors et les salles de réunions. À court terme, les salles de commissions vont également être rééquipées en mobilier (projecteur) pour leur donner d'autres fonctions qu'actuellement afin d'élargir notre offre.

Salle polyvalente

Suite à deux séances relativement rapprochées avec la Commission de construction mise en place par la Municipalité, la Commission de construction a estimé que le plan financier de la salle n'était pas leur souci, donc cette Commission a été mise en standby car finalement la pénurie et tous ces éléments ont fait que les coûts de construction ont considérablement augmentés et donc malgré le fait que nous avons un permis de construction en poche la Municipalité souhaite qu'il y ait une validation et être clairs sur les tarifs proposés. Ils vont présenter un préavis au Conseil pour une demande d'augmentation de crédit. La Commission des finances se penchera dessus. Il conseille au Président du

Conseil communal de nommer une Commission ad hoc pour travailler sur ce dossier de fond en comble. Il va essayer de rendre les coûts encore cette année pour laisser un maximum de temps à l'analyse de ces chiffres. Il se tiendra à l'entière disposition des commissions pour répondre à toutes les questions qui pourraient se poser.

Energie

Il nous fera une présentation au point 6. de la situation en prévision de la pénurie qui pourrait survenir d'ici début 2023.

M. D. **LAMBELET** pense que c'est une bonne idée d'avoir équipé la salle Davel d'un projecteur et d'un écran mais il avait noté, dans le procès-verbal précédent, que 22 beamer avec affichage numérique pour l'école nous avaient coûté Fr. 120'000.-, soit Fr. 5454.- / beamer. Il aimerait connaître le coût de cet investissement pour la salle Davel qui mérite toute notre attention et il se réjouit de cet équipement car cela revalorise la salle vis-à-vis des futures initiatives qui seront prochainement votées dans la commune.

M. F. **GEX** explique que pour les équipements des salles de classes, ils n'ont pas eu grand-chose à dire car il s'agit de directives cantonales. Concernant l'installation de la salle Davel, indépendante du système scolaire, nous sommes aux alentours des Fr. 3800.- et le wifi devrait y être installé prochainement.

Monsieur Frédéric STAEHLI

Réfection des chemins forestiers

Le permis de construire a été obtenu et les travaux vont démarrer ce printemps selon la météo.

Question de M. Lambelet sur le défrichage au niveau de 3 villas chemin de Bretigny

Il s'agit du territoire communal géré par le garde-forestier qui avait marqué les arbres il y a 3 ans. Ces arbres avaient été coupés pour la sécurité de la construction des villas. Rien n'a été recoupé depuis.

M. D. **LAMBELET** confirme que ce défrichage date bien de 3 ans cependant, quand il voit où se sont construites les maisons, si la forêt devait reprendre ses droits, les branches toucheraient les toits donc pour lui un point d'interrogation subsiste et il va tenter d'élucider la question.

Concernant l'entretien du chemin de la Rochettaz, il rappelle qu'il avait fait opposition. Il avait été reçu par le représentant Cantonal M. Casimi, qui au passage est d'un autoritarisme insupportable et avait relevé plusieurs aspects :

Le coût du projet annoncé sur la mise à l'enquête était de Fr. 35'000.-. Renseignements pris pour refaire le chemin, les coûts avoisinaient au minimum Fr. 120'000.- donc il a été surpris du montant sur la mise à l'enquête.

M. Casimi a répondu que le coût du projet ne peut en aucun cas être contesté par opposition.

Il s'était également interrogé sur l'utilité du projet, puisqu'il considère qu'il y a bien d'autres chemins à Morrens qui mériteraient notre attention. On lui a répondu qu'il y a des gens qui

construisent des villas pour 3 millions et donc vu le montant conséquent de ces constructions on ne peut pas faire d'opposition.

40 jours après cette séance, il s'est adressé à la Municipalité et on lui a dit qu'il n'y a eu aucun recours sur le fait que les oppositions aient été levées, donc les travaux commenceront.

Ce qui est étonnant est que la gestion de ce dossier a été faite par le Canton. Les opposants n'ont pas reçu de réponses concernant la levée des oppositions et tout ceci semble normal. Il a contesté la chose et il attend donc la lettre officielle lui annonçant que son opposition a été levée.

5. Budget 2023

Présentation sur beamer du budget 2023 (Préavis 05/2022) par Madame la **SYNDIQUE**.

Administration

M. J.-D. **CHAMOT** demande ce que l'on entend par « manifestation open-air ». Il demande si cela serait subventionné par la commune.

Mme S. **HULAAS** explique qu'il s'agit d'une association qui se propose d'organiser un open air dans des lieux mis à disposition par les communes et ils apportent toute l'infrastructure. La commune peut choisir le film présenté et le coût arrondi est de Fr. 4000.-. La Municipalité a décidé de donner suite à cette offre et il y aura un film projeté le 8 septembre.

365.90 Dons-aides-subventions

M. J.-D. **CHAMOT** constate que 2023 présente une augmentation de frais de 40% par rapport à 2021.

Mme S. **HULAAS** pense que la différence provient de la recette des annonceurs en diminution au niveau de la Feuilles de l'Orme, ce poste est fluctuant.

Dans ce compte il y a également les subventions jeunesse de Fr. 60.-/enfant de moins de 18 ans qui fait partie d'un club de sport ou de loisir et le reste de ce poste concerne le financement du déficit de la Feuille de l'Orme (frais d'impression, frais de rédaction et la recette des annonceurs est déduite, cette recette étant fluctuante selon les années comme mentionné plus haut).

M. J.-D. **CHAMOT** trouve la Feuille de l'Orme très belle mais très coûteuse. Quand on annonce des déficits on cherche à faire des économies et dans ce cas, il n'a pas l'impression que l'on cherche à faire des économies.

180 Transports publics

365.72 déficits transport publics

Mme A.-M. **BOLINGER** trouve le déficit de ce poste énorme. Elle se demande s'il y a une corrélation entre la mise en place du bus qui dessert notre commune.

Mme S. **HULAAS** explique qu'il ne s'agit pas particulièrement du déficit de la ligne 54 mais du déficit de toute une région dont nous faisons partie. Le bassin est réparti au niveau cantonal. Le lien pour nous avec l'augmentation du déficit est le fait qu'avec l'introduction de la ligne 54 notre qualité de desserte s'est améliorée et il y a des coefficients qui sont attribués pour la répartition du déficit en fonction de la qualité de la desserte. Il est vrai que

début 2022 le coefficient pour Morrens a été adapté à la hausse. Mais le gros est plutôt sur un déficit global réparti sur toutes les communes vaudoises.

Domaines et bâtiments

321 Forêts

M. J.-D. **CHAMOT** constate qu'il y a eu des achats de matières premières notamment de bois pour les bancs. Il est étonné que l'on n'ait pas utilisé notre bois.

Mme S. **HULAAS** explique que l'on a un certain nombre de bancs qui doivent être refaits et réinstallés. Ils seront façonnés par nos employés communaux et dans la mesure du possible on utilisera le bois de la commune.

M. J.-D. **CHAMOT** a lu dans le rapport que la ferme communale était d'un grand apport mais dans le budget 2023 on arriverait uniquement à Fr. 500.- de gain dû à l'augmentation du taux d'intérêt.

Mme S. **HULAAS** explique qu'actuellement on a un emprunt de 2 millions sur la ferme et il resterait en tenant compte de l'amortissement Fr. 772'000.- qui resteraient à emprunter.

M. J.-D. **CHAMOT** remarque que l'on se rend compte que si la ferme n'était pas en partie financée par les liquidités courantes, avec les taux d'intérêts actuels elle serait déficitaire. On se rend compte de la répercussion des taux d'intérêts qui remontent. On était à 0.6-0.7 en début d'année et on se retrouve à 2%. Cela va encore augmenter. Il fait ces remarques pour que dans l'objectif de la salle polyvalente on se rende compte où on va se retrouver lorsque les taux seront de 3 à 4%.

Mme S. **HULAAS** confirme que la Municipalité en a conscience. La demande de crédit complémentaire pour la salle polyvalente sera présentée avec le montant additionnel de coût de construction et le calcul sera refait avec des taux d'intérêt adaptés à la hausse en fonction de ce qu'on peut imaginer sur les prochaines années.

M. J.-D. **CHAMOT** insiste qu'avec la hausse des taux d'intérêt la ferme ne rapporte presque plus rien.

Mme S. **HULAAS** explique qu'il faut nuancer car à un moment donné on pourra renoncer à l'amortissement, la ferme étant un bien qui fait partie du patrimoine financier. Lorsque l'on cessera d'amortir cela se rééquilibrera en partie.

M. D. **LAMBELET** revient sur les forêts et constate que pour 2023 les forêts devraient coûter Fr. 234'000.- et rapporter Fr. 127'500.-. Cependant, quand on regarde en détail on se rend compte que sur les Fr. 127'500.- il y a Fr. 110'000.- de subventions. D'où viennent-elles ? Si on retire les subventions de ce budget forêt on se rend compte qu'elles nous coûtent 20 fois ce qu'elles nous rapportent. Il serait bon de mettre ceci en relation avec les investissements prévus par nos autorités notamment au chemin de la Rochettaz.

4-Travaux

430 Routes, 318.50 Etudes techniques

M. J.-D. **CHAMOT** est surpris par le montant des études techniques budgété pour Fr. 40'000.-. Il y a Fr. 20'000.- mentionnés pour le sondage de la route d'Echallens. Ne s'agit-il pas de la route de Cugy ?

M. F. **GEX** confirme qu'il s'agit d'une erreur de rédaction et qu'il s'agit bien de la route de Cugy. Deux études sont demandées par le Canton. Notamment une étude sur le bruit qui aurait dû être faite en 2016.

5 - Instruction publique et cultes

M. J.-D. **CHAMOT** est étonné que les Conseillers ne prennent pas plus la parole. Il lui a semblé voir que l'engagement d'un nouveau directeur dans le cadre de l'ASICE aurait une répercussion sur le cout de l'élève. Quand on regarde le budget 2023 le cout de l'élève se monte à Fr. 4800.-. Dans les explications on nous dit qu'il s'agit du nombre d'élèves mais en réalité ce n'est pas uniquement cela.

Mme S. **HULAAS** explique que par rapport au budget 2022 le prix de l'élève est stable mais en 2022 il y avait également le crédit d'investissement pour les modulaires, projet qui finalement n'a pas été réalisé. Par contre effectivement pour 2023 le cout du directeur est prévu mais si on compare budget à budget au niveau du prix de l'élève il n'y pas de grande différence.

M. J.-D. **CHAMOT** insiste sur le fait que d'engager un directeur génère une augmentation.

7- Sécurité sociale

710 Service social

Mme A.-M. **BOLINGER** constate que l'Association Arc-en-Ciel ne figure plus dans le budget. Elle demande si cela signifie que la garderie a été reprise par l'EFAJE ?

Mme S. **HULAAS** répond par la positive et ce poste entre désormais dans le calcul de l'EFAJE.

Mme la **SYNDIQUE** nous lit les conclusions Municipales.

M. X. **PERRIN** nous lit le rapport de la Commission des finances.

Mme A.-M. **BOLINGER** est étonnée de lire au point 4 « travaux » que l'on fait mention du remplacement de l'actuelle place de jeu et non pas de rénovation.

M. X. **PERRIN** explique qu'il s'agit bien de rénovation. Ils voulaient simplement alerter que si on voulait la remplacer cela aurait engendré des couts d'investissement d'environ Fr. 100'000.- mais là il s'agit bien de rénovation pour Fr. 15'000.-.

M. D. **LAMBELET** demande à la Commission des finances s'ils ont eu l'impression que dans ce budget 2023 la Municipalité avait une volonté d'économie. Il leur demande de répondre par oui ou par non sans autre commentaire.

M. J. **CHARNAUX** estime qu'il ne peut pas exiger que l'on réponde par oui ou par non. Chacun a le droit de s'exprimer comme il le désire.

Mme N. **BIGLER** explique que le rôle de la Commission est de regarder les finances dans leur globalité et n'est en tous cas pas d'argumenter si telle décision est une bonne idée ou non. Néanmoins, il n'y a pas beaucoup à serrer sur ce budget. Tout ce qui pourrait être coupé l'est. Elle ajoute que l'on ne maîtrise pas grand-chose et qu'il y a beaucoup de contraintes par rapport à des obligations cantonales aussi.

M. D. **LAMBELET** en conclu que la Commission répond qu'il y a une volonté d'économie.

M. N. **BROUZE** demande quand est prévu la rénovation de la place de jeu ?

Mme S. **HULAAS** explique que c'était déjà prévu mais les travaux ont dû être reportés. La peinture est prévue dès que la météo le permettra et en concordance avec les vacances scolaires. De plus un élément de jeu sera peut-être ajouté.

M. F. **STAEHLI** a rendez-vous avec un spécialiste pour voir comment optimiser au mieux cette place.

Mme L. **HULAAS** dans domaines et bâtiments elle a lu un passage concernant les dépendances du château comme étant une opportunité pour créer un nouveau revenu locatif. Elle demande si un projet est en cours.

M. D. **BEUCHAT** confirme que c'est quelque chose qui avait été évoqué, mais il faudrait investir pour aménager la cuisine et créer une salle de bain pour que cela puisse être loué comme appartement. Entre-temps il y a des demandes de plus en plus pressantes de la population qui souhaitent des locaux de réunions. C'est ce qui se passe actuellement dans ce local. Le revenu qui pourrait être obtenu si nous transformions ce local en appartement n'est pas anodin mais la priorité a été mise sur les besoins de locaux pour des groupes ou des associations. Il attend néanmoins des devis pour l'adaptation de la cuisine etc... c'est en réflexion.

Le Conseil décide :

D'accepter le budget pour l'année 2023 tel que présenté, prévoyant un déficit de Fr. 210'000.-.

Ceci est le résultat d'un vote à main levée, comptabilisant : OUI 24 – NON 1 – ABSENTIONS 2.

La réponse de la Municipalité à la motion soumise par Madame Virginie CHAMOT FURIANI est reportée au prochain Conseil.

6. Pénurie énergétique – M. F. GEX

Dans un premier temps le travail entamé depuis le début de cette annonce de pénurie a été conséquent.

Délestage : c'est le point ultime qu'on ne devrait pas voir arriver.

Les communes ont été appelées à créer un point de rassemblement d'urgence. Il faut rester sur une idée assez large d'accueil. Le scénario retenu pour l'instant est un regroupement avec les communes de Bretigny et Cugy pour la prise en charge des personnes vulnérables. Nous avons de la chance de pouvoir bénéficier du poste de commandement de Cugy qui est déjà entièrement équipé. Au niveau finances, le budget estimé est d'environ Fr. 4000.- réparti entre les communes. Ce qui est beaucoup plus supportable que nous devons créer quelque chose d'adapté à Morrens. Pour maintenir la communication les Municipalités vont être mises à contribution. L'idée est quand même d'avoir un local avec une radio à Morrens. L'autre idée serait d'équiper la salle Davel pour

accueillir la population. Ils ont déjà fait appel à des électriciens pour voir si la salle Davel pourrait être raccordée sur un système externe.

Un autre point inquiétant sont nos deux STEPS. Les électriciens sont également en train de nous préparer une proposition pour garder les STEPS alimentées en cas de coupure.

On espère ne pas arriver à cette situation mais si c'était le cas nous serions prêts.

Contingement :

Ceci va imposer aux consommateurs de plus de 100mwh annuel de diminuer leur consommation par tranche de 10%. Pour info, la commune de Morrens est à 160mwh par an. Il faudra faire un inventaire des consommateurs de la commune. Sur les chiffres présentés, 2020 est à 0 car la Romande Energie a tout comptabilisé sur 2021. A noter qu'en 2021 on est à 28% de la consommation énergétique pour l'éclairage public. En 2022 avec le passage aux leds on est beaucoup plus bas soit à environ 15%. De plus, depuis avril nous sommes à 50% de la capacité d'éclairage. Les gros consommateurs sont les 2 STEPS, puis le collège et autres bâtiments.

En analysant les chiffres, ils ont découvert que des consommations ont subitement explosées comme par exemple la consommation de l'église qui a doublé alors qu'il n'y a pas eu plus d'offices, ni d'évènements particuliers. STEP Mèbre a tout d'un coup également pris l'ascenseur et a doublé sa consommation. Il s'agit en fait du chauffage qui permet de maintenir la température du local technique - garage qui a lâché et en pensant bien faire il a été remplacé par un gros chauffage à 5kw, ce qui a fait doubler la consommation.

Pour résumer les gros consommateurs sont STEP Mèbre, Talent et les écoles.

Il ne voit pas où on irait diminuer notre consommation.

Sur les gros consommateurs il s'agirait d'interdire les enseignes lumineuses, les escalators, les jacuzzis, les recharges de véhicules électriques.

En ce qui concerne l'éventualité de couper l'électricité à partir d'une certaine heure dans le village, il a contacté la Romande Energie qui dit que l'on n'a aucune obligation de maintenir l'électricité mais on a une obligation d'éclairer les trottoirs et les passages piétons car en cas d'accidents la commune serait responsable.

Ils ont fait le tour des boitiers et la Romande Energie propose de passer au programme 83, soit des coupures de 23h à 5h du matin tout en sachant que l'on doit donner décharge à la Romande Energie.

Cela ne nous coûterait rien pour couper mais si on voulait revenir à la normale cela ne serait pas gratuit. On pourrait aussi passer à la télédétection mais cela coûterait Fr. 25'000 par boitier.

Morrens a déjà fait un gros travail entre le remplacement des éclairages par des leds et la réduction de 50% d'intensité. La Municipalité préconise de maintenir l'éclairage tel qu'il est.

Concernant l'appel à l'économie volontaire le 12 janvier une soirée citoyenne aura lieu à Cugy. Un tout-ménage sera distribué.

7. Divers et propositions individuelles.

Mme N. **AYER** demande si c'est par souci d'économie qu'il fait si froid ce soir dans la salle Davel.

M. F. **GEX** explique qu'il s'agit d'une volonté cantonale. Les bâtiments administratifs et scolaires sont chauffés à 19 degrés.

Mme N. **AYER** a soulevé que plusieurs membres ne viennent plus aux séances et ce sont toujours les mêmes.

La Secrétaire va leur faire un dernier avertissement et leur demander de se positionner.

M. N. **BROUZE** demande si la Municipalité a pensé passer au solaire ?

M. F. **GEX** confirme que c'est un projet pour la salle Davel notamment. En ce qui concerne les STEP elle sont malheureusement trop à l'ombre.

M. le **PRESIDENT** reprend la parole et conclut qu'après ces réflexions fort sérieuses, il aimerait nous dire qu'il a été très heureux de pouvoir constater que le Conseil communal a fait du très bon travail en 2022. Toute sa gratitude va à sa famille politique, qui sont les Membres de son bureau, son affiliation dans le développement de nos débats.

Il remercie également l'administration communale et nos Municipaux, en particulier le Secrétariat du Bureau pour son soutien et son professionnalisme. Il est ravi de la collaboration existante et à venir avec l'administration et avec notre Conseil communal. Finalement, il se réjouit de travailler avec nous toutes et tous pour les douze prochains mois.

Il nous présente ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite. Nous souhaitons une année riche en projets professionnels et familiaux.

Que cette année 2023 qui démarre soit la meilleure de toutes. Santé, travail et bonheur pour vous et vos proches. Il se réjouit de vous retrouver l'année prochaine.

Santé - Bonne rentrée et bonne soirée

La séance se termine à 21h24.

Procès verbale adopté en séance du 13 mars 2023

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Stéphane Ayer

La Secrétaire

Alexandra Piot-Venizelos


